

Image not found or type unknown



Les contraventions non payées

Par **anoushka**, le **27/01/2011** à **22:42**

Bonjour,

Depuis 2003 j'ai contracté une vingtaine de contraventions non payées.

Aujourd'hui je n'ai pas la possibilité d'ouvrir de compte bancaire sous peine que la somme que j'aurai placé sur le compte ne me soit prélevé automatiquement.

Que puis je faire dans un premier temps pour diminué le montant total de mes contraventions et dans un second temps de n'être plus prélevé?